

au Cateau; mais elle demande que cette compagnie prenne en même temps les autres chemins qui ont été concédés et ne peuvent être l'objet d'une concession utile, si on les sépare de ces deux lignes. On appelle sur ce point, d'une manière toute particulière, l'attention de MM. les membres de la commission parlementaire pour qu'ils le signalent à M. le ministre et à MM. les administrateurs de la Compagnie du Nord.

En examinant l'état des concessions faites par le département et celui des lignes reprises par la Compagnie du Nord à celle de Lille à Valenciennes, on constate qu'un grand nombre de lignes sont menacées de rester inexécutées.

Ces lignes sont les suivantes :

De Templeuve à Hazebrouck, d'une longueur de	54 k.
Artrès à Denain,	11
Denain à Saint-Amand,	15
Louches à la ligne d'Artrès à Denain,	4
Haubourdin à Saint-André,	8
Orchies à Carvin,	12
Saint-Waast-la-Haut à la ligne de Valenciennes à Douzy,	6
Maubeuge à Solre-le-Château et Sars-Poteries,	14
Sars-Poteries à Avesnes,	10
Solre-le-Château à Beaumont,	6
Lille à Lannoy,	14
Armentières à Roubaix par Quesnoy,	18

La ligne d'Armentières à Roubaix, bien que concédée à une compagnie autre que celle de Lille à Valenciennes, semblerait d'une exécution difficile par une Compagnie autre que celle du Nord, si le groupe des lignes secondaires du département passait aux mains de celle-ci.

Lorsque l'Etat a cru devoir retirer aux Compagnies qui les avaient obtenues les lignes d'intérêt local situées dans la région du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, pour les concéder à cette Compagnie, il a, par les traités passés avec elle, assuré l'exécution de l'ensemble des chemins, et donné ainsi aux populations, par une Compagnie autre que celles qu'elles avaient choisies, les satisfactions qu'elles étaient en droit d'attendre. Le département du Nord est fondé à réclamer le même traitement.

Une autre observation que soulève le projet de loi porte sur les délais excessifs stipulés pour l'exécution des deux lignes. Le délai de cinq ans pour la ligne de Valenciennes au Cateau, et de dix ans pour la ligne d'Armentières à Lens, si l'on tient compte des délais accordés à la Compagnie du Nord pour la production de ses projets.

D'après les conventions primitives passées avec la Compagnie de Lille à Valenciennes, l'exécution de ces chemins devrait avoir lieu dans un délai de cinq ans à partir du décret déclaratif d'utilité publique.

D'un autre côté, lorsque la Compagnie du Nord a obtenu, en 1872, la concession du chemin de Cambrai à Douai, elle s'engageait à l'établir dans un délai de trois ans, à partir de la loi approbative de la concession. Elle a accepté le même délai pour la construction de la ligne de Douai à Tournai.

Nous demandons qu'en raison des intérêts considérables à desservir par ces deux lignes, le délai de construction soit de trois ans, à partir de la loi approbative de la concession.

Un troisième point sur lequel il convient d'appeler l'attention de l'Assemblée, c'est sur la division en deux sections de la ligne de Lens à Armentières. Le projet de loi propose de considérer comme ligne d'intérêt local, la section d'Armentières à Don, et comme ligne d'intérêt général, la section de Don à Lens.

Or, le chemin d'Armentières à Lens forme un seul et même tout, et sera l'objet d'une circulation considérable, il importe que l'exploitation en soit faite par une seule Compagnie. Sa division présenterait des difficultés sur lesquelles il est inutile d'insister.

Il y a lieu de remarquer que le chemin de Valenciennes du Cateau, dans la

concession primitive, devait se prolonger jusqu'à St-Erme, dans l'Aisne, et assurer ainsi des communications directes entre Reims et le Nord de la France. Son interruption au Cateau ne se justifierait pas; il y a lieu d'en demander la continuation jusqu'à St-Erme.

En résumé, la députation du Nord demande à la commission parlementaire :

1° De comprendre dans la convention actuelle les divers lignes du département aujourd'hui concédées et qui n'ont point à être comprises dans l'acte de rétrocession consentie par la Compagnie de Lille à Valenciennes, au profit de la Compagnie du Nord.

2° De modifier les stipulations relatives aux délais, de telle sorte que l'exécution des lignes soit terminée dans un délai maximum de quatre ans, à partir de la loi portant approbation de la convention.

3° Que la ligne de Lens à Armentières soit dans son ensemble concédée à une seule Compagnie.

4° Que la ligne de Valenciennes au Cateau soit prolongée jusqu'à St-Erme, dans le département de l'Aisne.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la séance annuelle de la Société industrielle du Nord de la France a eu lieu hier à trois heures, sous la présidence de M. Kuhlmann.

La salle des concerts du Cercle du Nord était trop petite pour contenir la foule qui s'était empressée de répondre aux invitations.

Parmi les notabilités présentes nous avons remarqué M. le général Leroite, commandant la division, M. Lagillier, commandant militaire; M. le maire de Lille; M. le colonel commandant la place; MM. les présidents des sociétés industrielles d'Amiens et de Saint-Quentin, etc., etc.

Après un morceau d'ouverture exécuté par l'excellente musique des Sapeurs-Pompiers, M. le président a prononcé une allocution que nous reproduisons demain.

M. Kuhlmann a ensuite cédé la parole à M. Lavalley qui, après avoir, en termes très éloquents, passé en revue tous les modes de locomotion qui ont été employés pour faciliter le commerce et augmenter les transactions entre les peuples, a fait l'histoire des divers projets de jonction entre la France et l'Angleterre, pour arriver ensuite au projet actuel du tunnel sous-marin.

Le savant ingénieur a expliqué les différentes couches de terrain que l'on rencontre sur les deux côtes de la Manche, que les géologues ont longuement explorées pendant ces dernières années.

Les études faites jusqu'à ce jour et les sondages opérés ont démontré qu'il existe sous le détroit, entre Calais et la côte anglaise, une couche de craie assez épaisse pour permettre de creuser la galerie souterraine à une profondeur de 125 mètres au-dessus du niveau de la mer.

M. Lavalley a le ferme espoir que ce projet est réalisable. Les opérations de sondage seront reprises au printemps prochain et tout porte à croire qu'elles n'amèneront pas de fâcheux résultats.

Après le discours de M. Lavalley, M. Corenwinder, secrétaire, a rendu compte des travaux de la Société pendant l'année.

M. Mathias, rapporteur, a ensuite proclamé les noms des lauréats qui ont obtenu les récompenses annuelles décernées à divers titres par la Société.

Voici ces noms :
Comité du génie civil, des arts mécaniques et de la construction. — Médaille d'or, bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, pour les améliorations apportées dans leur service; méd. d'arg., Jacques Stutz, mécanicien à Lille, services rendus à l'industrie; méd. d'arg., Léon Verlinde, mécanicien à Lille, palan différentiel; méd. de bronze, Victor Dubreuil, ingénieur civil à Roubaix, projet de constructions industrielles; méd. de bronze, Gédéon Lacroix, dessinateur à Paris, étude sur les transmissions; nouvelle méd. de bronze, Philibert Frémy, propriétaire à Lille, perfectionnement à son échelle de sauvetage; mention honorable, Edouard Briffaut, entrepreneur à Lille, parquets mosaïqués; encouragement de 200 fr., Frédéric Bondues, mécanicien à Lille, appareil de sauvetage.

Comité de la filature et du tissage. — Médaille d'or avec un prix de 1,000 fr., Ed. Gand, professeur de tissage à Amiens, ouvrage manuscrit sur le tissage; méd. d'or, Henri Galland, manufacturier à Comines, machine à tisser les rubans; méd. d'arg., Albert Thomas, ingénieur civil à Lille, méthode d'analyse des laines peignées.

Comité des arts chimiques et agricoles. — Médaille d'or, Armand Vivien, professeur de Chimie industrielle à St-Quentin, services rendus à l'industrie; méd. d'or, Descat-Leleux, teinturier à Lille, id.; méd. d'argent, Gustave Flourens, chimiste à Haubourdin, étude sur la cristallisation du sucre.

Comité du Commerce et de la Banque. — Médaille d'argent et prix de 500 fr., Georges Grugeon, de Lille, concours pour les voyages (fondation Verkinder); méd. de bronze, Charles Couem, id., id., id., Emile Raoust, id., id., id., Wargnies Hulot, de Charleville, travail sur la comptabilité; prix de 100 fr., Charles Pesze, concours de langue anglaise (fondation Verkinder); id., Gentil-Castaings, id., Ferdinand Dubar, id.; Gentil-Castaings, concours de langue allemande (fondation Verkinder); id., Henri François, id.; Clotaire Leclercq, id.

Comité d'utilité publique. Médaille d'or, Thiriez père et fils, filateurs à Lille,

pour les institutions de bienfaisance annexées à leurs établissements; médaille de vermeil, Eugène Vrau, professeur au collège de Cambrai, travail sur les caisses d'épargne; médaille d'argent, Victor Dubreuil, ingénieur civil à Roubaix, travail sur l'emploi des salaires et les conseils hygiéniques et moraux aux ouvriers comprenant l'habitation, la nourriture, l'éducation, la famille, les récréateurs, etc.

Nous donnerons demain la liste des lauréats du concours des chauffeurs, organisé par l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur et la Société industrielle.

Revue financière

Malgré la liste des sénateurs élus qui constitue un échec pour le parti conservateur, et un embarras pour le ministère, la bourse continue à montrer une grande fermeté. L'abondance de l'argent ou plutôt la constatation d'une masse décapitée sans emploi, augmentée de la perspective des coupons de janvier, maintient les cours malgré tout. Il est bien certain que, sans ce malencontreux désaccord de la Chambre, nous verrions peut-être les cours de nos rentes à 1 fr. 50 plus haut qu'ils ne sont, si l'Assemblée n'avait pas fait de cette élection une affaire de parti, si elle avait bien compris qu'il était digne d'elle, avant de se retirer, de donner au pays l'exemple de la concorde, et que le sens même de la loi qui attribue à l'Assemblée dissoute la nomination de 75 sénateurs n'est qu'une invitation à laisser après elle le reflet de ce qu'elle a été, c'est-à-dire de faire de la liste de ces 75 sénateurs la représentation, au prorata de la Chambre actuelle, attribuant à chaque groupe un nombre d'élus suivant son importance numérique, si, disons-nous, l'Assemblée avait ainsi compris son mandat, nous croyons que non seulement les affaires marcheraient mieux à la Bourse, mais aussi les affaires de la France à l'étranger.

A quelque point de vue qu'on envisage cette élection, elle est déplorable, non pas tant par les noms qui sont sortis de l'urne, qui nous paraissent assez recommandables que tout autres, mais parce qu'elle accuse les tiraillements des compétitions personnelles et des haines de parti.

La semaine, au point de vue des affaires extérieures, a été marquée par un grand acte politique, nous voulons parler de la promulgation du décret de réformes pour la Turquie. Depuis longtemps on savait que l'Autriche et la Russie, d'accord avec la Prusse, négociaient sur les termes d'un projet de réformes à présenter à la Porte, sous la tutelle des trois puissances.

Le grand Vizer lui a devancé et a fait promulguer son décret, presque en opposition avec les puissances qui croyaient que leur intervention serait une grande cause d'apaisement qui sait si l'une ou l'autre des grandes puissances qui, au moment de cette négociation n'a pas, sous main, provoqué le décret de la Porte, pour ne pas être forcée d'accepter un projet qui généraient ses vues? Nous ne faisons là qu'une conjecture, mais cette conjecture est suggérée par un des côtés les plus évidents de la question d'Orient, c'est que l'entente sur cette question est bien difficile entre les puissances limitrophes. Telle réforme favoriserait l'élément slave, l'Autriche n'en voudrait pas. Telle autre se rapprocherait des lois autrichiennes la Russie la craint.

Cependant, quand on dit qu'on s'entendait, ne pas arriver à formuler un projet complet était bien difficile.

La promulgation par la Porte même a probablement satisfait, secrètement, les puissances qui y semblaient le plus hostiles. Nous n'avons pas la prétention de dire que sera la suite de la question d'Orient, mais nous pourrions prédire que cette question mettra en jeu tous les artifices et toutes les ruses de la diplomatie, et qu'il y aura plus d'une surprise à enregistrer. Quoiqu'il en soit, les fonds turcs baissent.

La presse, en général, ne croit pas à l'efficacité des réformes, ni même à leur mise en pratique; on ne doute pas des bonnes intentions de la Porte, on doute qu'elle ait l'ascendant nécessaire pour faire exécuter, dans ses provinces, les réformes promises. On fait remarquer, en ce qui concerne ces intentions conciliatrices, la Porte insiste surtout sur les adoucissements d'impôts à octroyer, ce qui est fort bien pour les populations, mais ce qui est moins bien pour les finances du gouvernement.

On réfléchit avec juste raison qu'une nouvelle déclaration de non-paiement en ce moment, entrerait une débacle générale, et qu'il est bien difficile que la question politique s'arrange sous une pareille impression. Aussi les fonds turcs sont en grande baisse : 0.90 c. depuis samedi dernier; si réellement, le coupon de janvier doit être payé, ce coupon n'est pas cher.

Le Suez et le Gaz ont monté, le premier de 26 fr., le second de 22 fr. Ce sont les deux valeurs les plus favorisées.

Quant à nos rentes, le progrès qu'elles ont fait, 0.25 c. et 0.36 c. n'est pas important, mais quand on songe qu'elles ont eu à supporter les ventes provoquées par les élections, leur progrès est digne de remarque.

Il y a eu hier et aujourd'hui une assemblée générale du Nord-Est. L'Assemblée n'a pas pris de détermination et a été renvoyée à plus tard. La semaine a été favorable aux Autrichiens et aux Lombards.

Les fonds espagnols ont été fermes. Quant aux Péruviens, les voilà à 31.25, le plus bas cours qu'ils aient fait depuis longtemps.

Le *Messenger de Paris* publie hier une lettre du représentant du Pérou à Paris, qui équivaut à une déclaration de non paiement du coupon de janvier. L'habitude de ne pas payer est si douce à prendre que les actionnaires ont bien raison d'en être effrayés. Il n'y a que le désir de la part du gouvernement péruvien de contraindre un nouvel emprunt qui puisse les sauver. A Londres, le marché est excellent; le dernier bilan de la Banque a constaté une nouvelle avance dans la proportion des réserves avec les engagements. Toute la presse anglaise s'accorde à prédire que la fin de l'année se passera sans augmentation de l'Escompte. Or, pourquoi laisser l'argent improductif quand on peut l'envoyer sur le continent et y faire des placements comme les rentes françaises à bien près de 5.00? Voilà le motif de la hausse, si rien ne baisse au dehors ou au dedans.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.

Une réunion privée à laquelle assistaient un certain nombre de nos concitoyens appartenant à divers nuancés du parti conservateur, vient de décider à l'unanimité qu'elle appuierait énergiquement la candidature de M. Constantin Descat à la Chambre des Députés.

ARMÉE DE RÉSERVE. — Divers décrets, que nous résumons ci-dessous, portent de nouvelles nominations d'officiers dans le 1er corps d'armée :

Un décret du 11 décembre vient de

nommer dans la réserve de l'armée active :

MM. Aug. Bonte, à Lille, sous-lieutenant au 27e régiment d'artillerie, 11e batterie. — Lucien Dufresnoy, à Masnières, sous-lieutenant au 17e d'artillerie, 4e batterie. — Georges Fiévet, à Lille, sous-lieutenant au 17e régiment d'artillerie, 5e batterie. — Edouard Olivier, à Bailleul, sous-lieutenant au 27e d'artillerie (dépot), 15e batterie. — Jules Picot de Moras, à Guisnignes, sous-lieutenant au 29e régiment d'artillerie, 1re batterie. — Hippolyte Lemaire, sous-lieutenant au 1er escadron, section de dépôt du train des équipages.

Par décret du 1er décembre 1875, a été nommé : M. Masquerez, à Arras, sous-lieutenant au 33e régiment d'infanterie.

Par décret du 10 décembre 1875, a été nommé : M. Eugène-Charles Magenc, à Lille, sous-lieutenant au 27e régiment d'artillerie (dépot), 15e batterie.

M. Thomain, commissaire de police à Lille, ancien commissaire central à Roubaix, est nommé commissaire central à Boulogne, en remplacement de M. Lassagne, envoyé à Toulouse.

Il est question, dit le *Rappel*, de renvoyer dans leurs foyers, le 1er janvier 1876, les soldats actuellement sous les drapeaux et ayant servi pendant la dernière guerre.

Les commissaires centraux de Cambrai et de Reims viennent de découvrir des vols très importants de déchets de laine aux environs de Cambrai.

Depuis plusieurs années, dit le *gazette* de cette ville, les vols de laine commis au préjudice des fabricants ne faisaient qu'augmenter; la recrudescence était si notable, qu'à la fin une *Société* s'organisa à Reims, dans le but de mettre un frein à ce commerce illicite en donnant la chasse aux détenteurs, aussi bien qu'aux ouvriers coupables d'abus de confiance envers leurs patrons. A la tête de cette *Société* se trouve M. le commissaire central de Reims, dont le zèle infatigable ne s'exerce pas seulement dans son rayon, mais au loin et partout où il apprend que des fabricants sont les victimes d'une coupable industrie.

C'est ainsi qu'ayant su qu'entre Cambrai, Busigny et le Cateau, les vols de déchets se commettaient sur une grande échelle, il envoya à la découverte un de ses agents les plus mûres, qui sonda le pays, prit des renseignements et maeuvra si bien que, sur ses données très exactes, on pu découvrir de nombreux vols dans diverses communes du Cambrésis. A Q... entre autres, on arrêta un volonier qui n'avait, pour ainsi dire, d'autre occupation que de transporter des laines volées.

Le commissaire central de Reims avait découvert une autre opération. Celle-ci se faisait par chemin de fer. On expédiait des ballots de laine d'une gare à l'autre, on les réexpédiait de cette manière à une troisième, quelquefois même à une quatrième, jusqu'à ce que toutes pistes ayant cessé ils pussent parvenir sûrement à leur vraie destination.

L'un de ces transports s'effectuait dernièrement à Cambrai; mais nous nous garderons bien d'entrer dans aucun détail, attendu que les investigations de la justice se poursuivent, et nous ne voudrions pas les entraver en les divulguant, pas plus que nous ne voudrions nuire à la réputation du négociant inculpé, quoiqu'on ait trouvé dans un de ses magasins 1,500 kilos de déchets de laine.

Puisent ces diverses arrestations faire réfléchir les soustracateurs, détenteurs, recéleurs de laine, et mettre enfin un terme à ce commerce ruineux pour les fabricants du pays.

Aux termes de la loi du 2 mai 1855 et du décret réglementaire du 4 août suivant, les possesseurs de chiens doivent faire, du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, une déclaration à la mairie indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

Le décret du 9 janvier 1856 a réglé comme il suit le tarif de la taxe des chiens :

Chiens d'agrément ou de chasse, dans les villes, 10 fr. — Dans les communes, 8 fr.

Les autres chiens sont passibles de la taxe de 2 fr.

Cette taxe est due pour l'année entière pour les chiens possédés au 1er janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

Lorsqu'un contribuable décède dans le courant de l'année, ses héritiers doivent payer la taxe.

A défaut de déclaration, le contribuable est passible d'une triple taxe pour chaque chien.

La déclaration incomplète ou inexacte est passible d'une double taxe.

La déclaration une fois reçue, il n'y plus lieu de la renouveler les années suivantes, dès qu'il n'est survenu aucun changement pour l'assiette de l'impôt.

Les réclamations pour surtaxes se produisent, comme en matière de contributions ordinaires, dans les trois mois de l'émission du rôle. Les cotés inférieurs à 30 fr. n'entraîneront pas l'obligation de se servir de papier timbré.

Hier, vers 6 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré au n° 11, de la rue St-Jean, maison occupée par Mme Thibaud. Le feu a pris à des copeaux dans la cave; on suppose qu'une allumette jetée à travers le soupirail par

un passant a déterminé l'inflammation de ces copeaux. Les pertes sont heureusement insignifiantes, les voisins étant aussitôt accourus pour empêcher de plus grands dommages.

Une jeune dévideuse, demeurant rue Ste-Thérèse, s'est aujourd'hui volontairement donné la mort, en se pendant à un bois de charpente de la toiture de sa maison. Un chagrin d'amour l'a poussée à ce suicide. Cette fille, qui se nomme Joséphine C..., et allait atteindre sa vingtième année, avait eu ses bans publiés à l'église, et presque au jour du mariage, les parents du futur y ont mis opposition. Une fièvre l'a prise alors, à la suite de laquelle elle a mis fin à ses jours, comme nous venons de le dire.

Les voleurs profitent de tout. A l'heure où l'incendie de la rue de la Redoute était dans sa plus grande intensité, quand le voisinage était le plus menacé, on est entré chez M. Georges Fiévet, marchand de volaille, sous prétexte de déménager et de sauver son mobilier. En attendant, 800 francs que Mme Georges avait dans son tiroir ont si bien déménagé qu'elle n'en a pas eu de nouvelle depuis lors.

Puisse que nous reparlons de l'incendie, à quand la démolition de la partie de l'établissement Scrépel, qui est restée une menace pour les alentours? Des gens qui ne doivent pas dormir en paix, ce sont, par exemple, les occupants de l'estaminet de la *Ville de Paris*.

VILLE DE ROUBAIX Tramways suburbains ENQUÊTE

AVIS

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'arrêté de M. le Conseiller d'Etat Préfet du Nord, en date du 1er de ce mois, ordonnant le dépôt des pièces relatives à l'établissement des Tramways suburbains projetés par la ville de Roubaix, pendant quinze jours, dans les Mairies des communes traversées;

Vu les diverses pièces du projet précité;

FAISONS CONNAÎTRE :

Qu'un registre est ouvert à la Mairie de cette ville, à partir du LUNDI VINGT DÉCEMBRE courant, (Bureau du Secrétariat), pour recevoir, pendant le délai de quinze jours, les observations et réclamations qui seront faites. Ce délai expirera le CINO JANVIER 1876.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 18 décembre 1875.

Pour le Maire, à l'Assemblée Nationale
Le premier adjoint faisant fonctions,
Louis WATINE-WATTINNE.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GLOIREUX-HONORE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. FÉLIX-JOSEPH GLOIREUX, décédé à Tournai, le 18 décembre 1875, dans sa 51^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux *convoy et service solennels* de 2^e classe qui auront lieu le mardi 21 décembre 1875, à 9 heures, en l'église St-Christophe. — Les *vigilances* seront chantées le même jour, à 4 h. 1/4. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Verte à l'angle de la rue de l'Industrie.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, le mardi 21 décembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur BAILLON-JOSEPH HANNOTTE, époux de dame CHARLOTTE BOUQUILLON, décédé à Roubaix, le 31 octobre 1875, dans sa quatre-vingt-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Rebour. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Institut catholique de Lille

Faculté libre de droit. — Mercredi 22 décembre à 8 heures du soir, M. Groussau, dans sa quatrième conférence de législation industrielle, traitera de la *liberté du travail et des anciennes corporations*.

**Prix de revient des Viandes
DROITS D'OCTROI COMPRIS.**

	1 ^o QUAL.	2 ^o QUAL.	3 ^o QUAL.
Jouf	1.85	1.65	1.20
Yache	1.65	1.30	0.90
Taureau	0.00	0.00	0.00
Veau	2.00	1.65	1.50
Mouton	1.70	1.65	1.45
Porc	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 17 Décembre 1875.
Le Maire de Roubaix.
C. DESCAT.

PRIX DU PAIN
POUR SERVIR DE RÉGIME AUX BOULANGERS
MONNAIE
—
—
—
C. DM.

Pain de ménage.
Composé de deux tiers de blé bl. né et un tiers de blé roux ou macau.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31 00
Pain de deuxième qualité
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 34 00

Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 37 00
Pain de fleur dit pain français
Composé de fleur de première qualité.
Le pain de 125 grammes est taxé à 4 875
Les deux pains, à 9 75
Les quatre pains, à 19 50
Les huit pains, à 39 00
Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix le 20 Décembre 1875.
Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

BELGIQUE. — LA GRÈVE DU CENTRE. — Mauvaises nouvelles du Centre.

On sait comment cette grève est survenue. Le 1er décembre les ouvriers du charbonnage de la Louvière refusaient le travail, et le 6, les ouvriers des charbonnages de Houssu, Haine-St-Pierre et Sars-Longchamps suivaient cet exemple. Le 8e jour on repréna la besogne à La Louvière et quelques jours plus tard à Houssu et à Haine-St-Pierre; mais depuis le chômage a continué à Sars-Longchamps, et les ouvriers de cette exploitation veulent empêcher aujourd'hui le travail dans les autres fosses.

Les grévistes sont peu calmes. Ils ont des rassemblements tumultueux, et l'ont craint de désordres.

Une réduction de 10 à 20 p. c. sur les salaires a amené cette grève. Mais nous devons constater en toute impartialité que dans le Centre on avait maintenu jusqu'ici les salaires exceptionnels de 1873. (Union de Charleroi)

— CATASTROPHE AU PUIS-LA-COUR A FRAMERIES. — On écrit de Mons : Voici de nouveaux renseignements au sujet de l'immense désastre qui vient de frapper la population du Borinage.

Les travaux de sauvetage ont été entrepris et dirigés avec beaucoup d'intelligence et d'activité. Dans la soirée, 45 victimes étaient remontées au jour. On leur enlevait au fur et à mesure de leur arrivée sur le carré de la fosse, puis on transportait à leur domicile celles qui étaient réclamées par leurs familles.

La foule était immense aux abords du charbonnage et la gendarmerie qui était sur les lieux avait peine à la contenir.

La plupart des blessés sont dans un état très-grave, on assure même que deux sont décédés.

On a trouvé une quarantaine de cadavres entassés les uns sur les autres. C'étaient ceux des malheureux houilleurs qui, au moment où l'explosion s'est produite, s'étaient enfuis affolés cherchant à gagner l'orifice du puits. Malheureusement un éboulement était survenu et ils n'avaient pas tardé à être asphyxiés.

Quelques-uns avaient été jetés contre les parois des galeries et écorchés.

L'un des ouvriers, le nommé Floris Stocquet, qui travaillait au fond, a échappé à la mort par un hasard providentiel. Il s'est évanoui au moment de l'explosion. Une éboulement a eu lieu près de lui. Il put être remonté vers 6 1/2 heures du soir. On le frictionna et il fut bientôt hors de danger. Il était resté pendant dix heures enfermé dans la fosse; un compagnon de travail avait été trouvé mort près de lui, ainsi qu'un cheval.

Parmi les trois victimes qui n'ont pu être retrouvées, on compte les deux frères l'oubéou dont un autre frère et le père ont déjà été retirés à l'état de cadavres.

Frameries présente l'aspect le plus désolant. Dans une seule rue, on compte 43 morts!! A presque toutes les maisons de la rue de l'Ecluse et de la route de Givry, les volets sont fermés. Le deuil règne partout. On ne rencontre que des ouvriers en pleurs. Il a fallu travailler activement pour achever les 112 cercueils qui doivent renfermer les cadavres, dont l'inhumation aura probablement lieu aujourd'hui samedi.

Nous empruntons à une lettre adressée, le 17 décembre, de Frameries au *Journal de Mons* quelques nouvelles et pénibles détails au sujet du coup de grisou qui s'est manifesté aux charbonnages de l'Agrappe :

Sous les voûtes sombres des galeries qu'avait nivelées le terrible grisou étaient entassés des cadavres d'hommes et de chevaux, des débris de chariots mêlés à des débris humains. Le déblai commença; des masses noires carbonisées arrivèrent à la surface : ce sont des ouvriers! La nouvelle passe de bouche en bouche, le public assied le charbonnage, des femmes tombent en faiblesse, des mères veulent se jeter dans la fosse. Au milieu de la confusion générale, s'élevaient des cris déchirants, des appels désespérés. « Père!... frère!... sœur!... où êtes-vous? Mon Dieu, pitié pour eux! pitié pour nous! »

Mais les portes s'ouvrent, la foule se range en gémissant, une voiture et deux camions chargés de morts passent. La nuit entière fut employée à ces transports lugubres; 20 charrettes de cadavres ont passé!

Aujourd'hui, il reste encore trois victimes dans les travaux; de nombreux éboulements rendent les recherches difficiles. J'ai visité la plupart des familles éprouvées. Quel spectacle navrant! Ici, c'est un corps méconnaissable qu'entourent une femme et des enfants inconsolables. Là est une veuve à genoux auprès de deux jumeaux, le frère et la sœur âgés de 23 ans; le visage de l'un est un amas de chairs en lambeaux, celui de l'autre est intact et blanc comme un cerge; elle n'a été qu'asphyxiée.

Plus loin, un père et ses trois enfants sont étendus sur une même couche. Pour se faire une idée de ces grandes douleurs, il faut en avoir été témoin : il faut avoir vu des mères éplorées couvrir de baisers les joues de leurs pauvres enfants.

S'il n'est plus de remèdes pour les victimes, il reste bien des malheureux à secourir. Un grand nombre de familles ont perdu leur soutien, ce qu'elles appelaient leur gagne-pain. Un appel sollicité à tous les cœurs généreux, qu'on établisse le Denier de la ve